



République Tunisienne



Nations Unies
TUNISIE



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

17 OBJECTIFS POUR TRANSFORMER NOTRE MONDE

LIGNES DIRECTRICES DE LA RÉGION DE MÉDENINE POUR LA LOCALISATION DES ODD



**LIGNES DIRECTRICES
DE LA RÉGION DE MÉDENINE
POUR LA LOCALISATION DES ODD**

ACRONYMES

CR	Conseil Régional
DRD	Direction Régionale de Développement
MDICI	Ministère du Développement de l'Investissement et de la Coopération Internationale
ODD	Objectifs du Développement Durable
PQD	Plan National Quinquennal de Développement 2016-2020
PQR	Plan Quinquennal Régional 2016-2020
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
UGTT	Union Générale Tunisienne du Travail
UTAP	Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
UTICA	Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

SOMMAIRE

Acronymes.....	5
Sommaire.....	6
Résumé.....	9
Introduction.....	10
Plan quinquenal régional de développement de Médenine 2016-2020.....	14
I. Les défis de développement Du Gouvernorat de Médenine.....	14
II. La vision future pour le développement Du Gouvernorat de Médenine.....	16
III. Programmation et plan d'action 2016-2020.....	19
Priorités de la région de Médenine sous le prisme des ODD.....	21
I. PQR : Les Objectifs de Développement Durable à Médenine.....	21
II. Les ODD prioritaires pour la région de Médenine.....	23
Objectif # 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde..	27
Objectif # 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.....	31
Objectif # 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.....	35
Objectif # 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.....	39
Objectif # 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.....	43

Objectif # 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.....	47
Objectif # 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.....	51
Objectif # 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.....	55
Objectif # 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.....	61
Objectif # 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.....	65
Objectifs # 13, 14,15 : «Environnement» Lutter contre les changements climatiques, conserver et exploiter de manière durable les ressources aquatiques ; préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.....	69
Objectif # 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.....	75
# Autres objectifs.....	80
Dispositif de suivi et d'évaluation.....	82
Annexes.....	85

RÉSUMÉ

Afin de relever les défis, promouvoir un développement intégré et durable en Tunisie et pallier les inégalités territoriales, la stratégie de développement du Gouvernorat de Médenine formulée dans le Plan Quinquennal Régionale 2016-2020 (PQR) et intégrant le Plan Quinquennal National de Développement (PQN) s'appuie principalement sur ces quatre grands axes stratégiques: Economie compétitive à forte capacité d'emploi; Ressources humaines professionnelles et politique sociale inclusive; Développement durable et aménagement global et efficace de l'espace; Bonne gouvernance et réformes.

Ces axes stratégiques, alignés sur les orientations du Ministère du Développement de l'Investissement et de la Coopération Internationale ont permis de mettre en place un plan d'action (2016-2020), proposant un programme d'investissement, une liste de projets et programmes identifiés comme prioritaires et les conditions de mise en place de ce plan. Sept mois de travail intense ont été consacrés pour l'élaboration du PQR, qui a compté sur la participation d'un nombre moyen de 637 représentants du secteur public, de la société civile, du secteur privé, de l'académie, les acteurs sociaux, entre autres.

En capitalisant sur ce processus, une formation sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) a permis d'effectuer un travail complémentaire de réflexion participative, avec des représentants territoriaux de la région de Médenine ainsi que l'appui du Programme d'Appui au Développement Local (ADL) du PNUD, pour faire le lien entre le PQR de Médenine et les ODD. A l'issue de ce travail, 14 ODD ont été identifiés comme prioritaires pour la Région. Ils abordent les thématiques de lutte contre la pauvreté, de la sécurité alimentaire et d'agriculture durable, de santé, d'éducation de qualité, d'égalité entre les sexes, d'eau et d'assainissement, de services énergétiques, de croissance économique, d'infrastructure, de villes durables d'environnement, de paix, justice et d'institutions efficaces.

Cette première initiative en Tunisie de localisation régionale des ODD, a abouti à l'identification des cibles et indicateurs spécifiques, pertinents, et réalistes, de suivi des ODD, tout en préservant le lien avec les priorités nationales. Ce document représente le résultat dudit travail qui reclasse les informations disponibles dans le PQR de Médenine par ODD et propose des cibles, des indicateurs et un mécanisme provisoire de suivi et d'implémentation, porté notamment par la Direction Régionale de Développement de Médenine.



INTRODUCTION

Le 15 septembre 2015, s'est tenu, à la 70ème session de l'Assemblée Générale des Nations unies, le Sommet sur le développement durable où, où les états membres ont adopté un nouveau programme de développement durable basé sur 17 objectifs mondiaux. La Tunisie s'est engagée, à l'instar des autres Etats, à relever les défis identifiés pour l'année 2030. Cet engagement s'est poursuivi par la signature des accords de Paris, le 12 décembre 2015, qui vise à limiter la hausse de la température de la planète par une approche bottom-up qui se base sur des objectifs nationaux en termes de réduction d'émission de Gaz à Effet Serre à l'horizon 2025 ou 2030. La Tunisie était parmi les pays signataires de l'accord lors de la journée de la terre, le 22 avril 2016, confirmant ainsi l'engagement du pays pour un développement durable.

Cet engagement de la Tunisie envers les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable trouve également son ancrage dans la Constitution Tunisienne de janvier 2014. En effet, dans son article 12, la Constitution stipule que : «L'Etat œuvre à la réalisation de la justice sociale, du développement durable, de l'équilibre entre les régions, en se référant aux indicateurs de développement et en s'appuyant sur le principe de discrimination positive». Ces principes sont en parfait alignement avec le nouveau Programme mondial de développement durable. De même, le Chapitre II sur les droits et les libertés offre une énumération exhaustive non seulement des droits civils et politiques mais également des droits économiques, sociaux et culturels.

C'est ainsi que le Gouvernement tunisien, à travers le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI), et en cohérence avec la Constitution, a inscrit le processus d'élaboration du Plan National Quinquennal de Développement pour la période 2016-2020 (PQD) dans une perspective répondant aux principes directeurs suivants :

- **La Transparence** dans la communication sur les étapes importantes du processus, ainsi que la transparence sur les disponibilités budgétaires et les allocations indicatives pour les priorités régionales de développement.
- **L'Option stratégique pour un développement inclusif et durable.** L'accent est mis sur la nécessité de prendre en compte les besoins de tous et toutes en matière de développement, d'environnement, de bien-être des générations présentes ainsi que des générations futures.

- **Le Développement du partenariat de développement à plusieurs niveaux.** «L'Etat reconnaît que le plan de développement n'est pas l'affaire des seules institutions publiques, mais également celle du secteur privé, des régions et de la société civile. Ce principe de partenariat devra déboucher sur des contrats-programmes liant l'Etat-Régions, l'Etat-Secteur privé, etc.»
- **L'Inscription de la dynamique de participation dans la perspective de mise en mouvement du processus de décentralisation selon une démarche de progressivité.** Ce concept promeut le principe de subsidiarité ainsi que la responsabilisation de tous les acteurs concernés dans leurs différents champs d'intervention.
- **L'Ancrage de la participation sur les structures régionales (Conseil Régional Elargi).** «La représentation des principaux acteurs locaux et régionaux (services techniques, UTICA, UGTT, UTAP, société civile, etc.) au processus d'analyse des principales problématiques sectorielles et territoriales est capitale en vue de dégager des orientations de développement pertinentes porteuses d'appropriation et d'engagement de tous les acteurs dans la mise en œuvre».

Le document méthodologique dans lequel figurent ces principes mentionne explicitement les objectifs mondiaux en précisant que, «L'approche des Objectifs de Développement Durable sera utilisée comme une grille d'analyse et d'orientation dans le ciblage des domaines où les gains rapides sont possibles surtout en matière de développement humain, d'équité et de participation».

Un aspect clé dans l'élaboration du PQD a été la concrétisation du choix incontournable que la Constitution fait de la décentralisation à travers la participation citoyenne comme un principe garant de la gouvernance démocratique. Ainsi, chaque région du pays a été amené à poursuivre un processus participatif de planification pendant la période de juillet 2015 à janvier 2016 afin d'aboutir à l'élaboration des Plans Quinquennaux Régionaux (PQR) qui informeraient et intégreraient le Plan National Quinquennal de Développement 2016-2020 (PQD).

Ce dernier a d'abord été esquissé au travers d'une note d'orientation pour guider les consultations régionales participatives, ainsi que pour les travaux au niveau de commissions techniques sectorielles interministérielles. Puis, c'est à travers un rapprochement entre les secteurs et les projets régionaux que s'est effectué l'arbitrage au niveau national pour finaliser le Plan Quinquennal.

C'est dans ce cadre que la région de Médenine, avec l'appui du PNUD, a procédé à l'élaboration de son PQR selon les phases suivantes :

31 juillet 2015	Démarrage du Processus
14 août 2015	Démarrage Phase 1 (Evaluation des résultats et Diagnostic de la situation socio-économique et environnementale et problématique de développement dans le gouvernorat de Médenine)
15 août au 6 septembre 2015	Tenue de réunions participatives de planification au niveau des délégations (comités locaux de développement) Tenue de réunions participatives au niveau régional (commissions sectorielles)
7 septembre 2015	Atelier participatif de validation par le conseil régional élargi de la Phase 1
20 novembre 2015	Atelier participatif de validation Phase 2 (Elaboration de la Vision Future et des Axes Stratégiques de Développement en relation avec les ODD)
15 janvier 2016	Atelier participatif de validation Phase 3 (Elaboration des Projets et Programmes d'Investissement de Développement et la mise d'un Plan d'Action du PQR 2016-2020)

Par la suite, une analyse technique approfondie de tous les principaux rapports de chaque phase de planification a été menée pour faire le lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Cela a abouti à l'élaboration d'un premier brouillon du présent document de Lignes Directrices qui a permis d'identifier les ODD prioritaires pour la région de Médenine.

Les ODD retenus dans cet exercice sont au nombre de 14, abordant les thématiques de pauvreté, d'agriculture durable, de santé, d'éducation, d'égalité entre les sexes, d'eau et d'assainissement, d'énergies propres, de croissance économique, d'infrastructure, de villes durables, d'environnement, de paix, justice et institutions efficaces.

Le premier brouillon de ce document a été partagé et présenté auprès de 50 représentants des acteurs les plus actifs pendant l'élaboration des PQR. Ils ont été davantage formés sur les ODD et ils ont été accompagnés pour mener ensemble un travail de réflexion par groupe thématique qui a permis de valider le document et de générer des informations complémentaires et utiles à la réflexion sur l'implémentation et le suivi des ODD au niveau local. Enfin, les acteurs territoriaux ont pu discuter et s'approprier des propositions d'actions locales capables de contribuer à l'atteinte des ODD au niveau national et mondial.

La version finale du document de Lignes Directrices présente ainsi en premier lieu un aperçu des conclusions tirées du travail entrepris dans le cadre du PQR. Par la suite, elle présente les ODD et cibles prioritaires pour la région et identifie des indicateurs possibles (adaptés au contexte régional) pour le suivi de leur avancement. Enfin, la dernière partie du document propose un mécanisme régional de suivi et d'évaluation provisoire de l'avancement des ODD à Médenine.

L'intérêt de cette démarche vis-à-vis du PQR est, d'une part, de s'aligner sur les ODD au niveau global à partir du travail qui a été fait localement en identifiant des indicateurs qui montrent les effets des actions entreprises à Médenine pour l'atteinte des ODD. D'autre part, le travail de réflexion des acteurs territoriaux autour les ODD a permis un travail transversal entre groupes de secteurs différents favorisant une vision intégrée du développement de la région.. Enfin, cette première expérience en Tunisie de localisation des ODD au niveau régional pourrait aussi fournir des éléments de réflexion aux discussions futures sur la localisation des ODD au niveau national.

PLAN QUINQUENAL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE MÉDENINE 2016-2020

Suite à l'élaboration et la validation du PQR de Médenine, trois rapports abordent les trois principales phases du processus : le diagnostic et la problématique générale du développement ; la vision future et les axes stratégiques du développement du Gouvernorat de Médenine ; le plan d'action pour la période 2016-2020.

I. LES DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT DE MÉDENINE

Le bilan diagnostic du Plan Quinquennal de Développement, a démontré que la situation dans le Gouvernorat de Médenine est problématique. Les indicateurs de développement sont faibles comparés à d'autres gouvernorats, la base économique est fragile et les disparités territoriales sont importantes. Paradoxalement, le Gouvernorat dispose d'une panoplie d'atouts naturels, humains, économiques, qui auraient pu régler dans le fond le retard de Médenine. La faible valorisation des ressources régionales explique les faibles performances du Gouvernorat et souligne sa situation paradoxale :

- L'indicateur de développement de Médenine est de 0.397 (2015), ce qui place le Gouvernorat au 15ème rang sur le plan national. Comparé à Tunis qui enregistre 0.762 et Jendouba 0.231, en bas du classement, Médenine occupe une place intermédiaire.

- Médenine occupe l'avant dernière place, en termes de développement, comparé aux autres gouvernorats du littoral. La majorité de ses délégations enregistre de faibles indicateurs de développement et de forts taux de pauvreté.
- Médenine, enregistre de fortes disparités entre son littoral et les zones intérieures. Les inégalités sont fortes entre Béni Khedech, en bas du tableau et Houmet Souk, classée première selon les indicateurs de développement. Les disparités sont également importantes à l'intérieur même des délégations littorales. La différence est de 122 points entre l'indicateur de développement de la délégation de Sidi Makhoulouf et celle de Houmet Souk.
- Médenine occupe la 14ème place, en considérant l'indicateur d'attractivité des affaires et de la gouvernance locale (3.18).
- Le taux de chômage a augmenté à une cadence de 0,8% par an entre 2004 et 2014.

Les plans de développement précédents et les projets de la période transitoire ont permis au Gouvernorat de répondre aux besoins de sa population et de pallier en partie à son retard. Malgré ces efforts, les indicateurs montrent que le Gouvernorat n'a pas encore réglé dans le fond ses problèmes de développement et le bond qualitatif n'est pas atteint.

Actuellement, la situation est caractérisée par la faiblesse des infrastructures, la fragilité du tissu productif et sa faible capacité à réaliser de la valeur ajoutée, des équipements publics limités, l'importance de l'économie informelle et du commerce parallèle, l'inexistence des projets publics et privés, structurants capables de promouvoir l'attractivité de la région.

En parallèle, le Gouvernorat enregistre de forts taux de chômage et particulièrement celui des hauts diplômés, la prégnance des phénomènes de pauvreté et l'accentuation des disparités spatiales entre le littoral et l'intérieur.

La pression sur les milieux naturels est également forte. La prédation des ressources halieutiques est en augmentation et explique la faiblesse des stocks pélagiques. L'exploitation anarchique des nappes phréatiques a entraîné la baisse des ressources et l'accentuation de la salinisation. Les changements climatiques ont fragilisé les sols et favorisé l'érosion.

II. LA VISION FUTURE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT DE MÉDENINE

Le Plan de Développement de Médenine propose de faire de ce Gouvernorat: «Un espace de développement intégré et compétitif qui valorise les ressources et les richesses régionales, un territoire qui s'articule sur une base économique solide et à valeur ajoutée, qui attire les investissements locaux et étrangers, un espace capable de répondre aux demandes d'emploi et de réaliser le confort social et répondant aux impératifs du développement durable, une région qui rayonne sur les gouvernorats du Sud-Est et ouvert sur son environnement national et international».¹

Pour la réalisation de cette vision, la stratégie de développement du Gouvernorat de Médenine se base sur les objectifs suivants :

- **Développer la décentralisation et instaurer les principes de la bonne gouvernance locale et régionale** : pour garantir la réussite des orientations de la stratégie de développement de Médenine, il est prévu de mettre en place les composantes du chantier de la décentralisation et la consolidation des bases de la démocratie locale. Cela suppose, également, que la Région sera renforcée dans ses ressources humaines et ses moyens matériels et financiers pour mieux remplir son rôle en tant que future collectivité territoriale autonome.
- **Renforcer le tissu économique, les infrastructures de base et la logistique** : la stratégie de développement 2016-2020 a pour objectif de faire de Médenine un pôle industriel capable de résorber une partie des chômeurs, et de créer un espace compétitif pour attirer l'investissement national et international dans les secteurs économiques innovants. En parallèle, la stratégie vise à renforcer le rôle économique et social de l'agriculture et de la pêche et augmenter la valeur ajoutée des produits locaux dans les différents secteurs. Cela suppose le renforcement de l'attractivité du Gouvernorat, avec la modernisation des infrastructures routières, le raccordement du Gouvernorat au réseau ferroviaire, la mise à niveau du système de transport, la mise en place de zones logistiques à l'endroit des passages frontaliers, la mise en relation des différents pans du

¹ Rapport régional de la seconde phase d'élaboration du Plan de Développement 2016-2020 «La vision future et stratégie de développement de la région de Médenine», du 20 Novembre 2015.

territoire du Gouvernorat avec les zones de production, le développement des services de communication, la généralisation du gaz naturel, l'amélioration du raccordement à l'électricité, l'aménagement de zones d'activités et l'amélioration des conditions de vie pour attirer les investisseurs.

- **Développer les ressources humaines et atteindre l'intégration sociale** : La mise à niveau et le renforcement des ressources humaines est un autre objectif de la stratégie de développement de Médenine. L'intégration sociale vise l'amélioration des conditions de vie à la population dans toutes les délégations du Gouvernorat, dans les villes et les campagnes.
- **Garantir un environnement sain, un espace urbain organisé et une bonne gouvernance des ressources naturelles** : La concrétisation de la vision future pour le développement de Médenine, nécessite la mise en place des conditions pour un développement durable. Cet objectif sera atteint par une rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles, la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire et l'amélioration de l'environnement. Il faudrait donc résorber la pollution sous toutes ses formes, encourager l'économie solidaire et mettre en œuvre le principe de la discrimination positive en instaurant un développement équilibré entre les différentes délégations.

❖ La mise en œuvre de la Vision Future :

La vision a pour but de répondre aux ambitions de la population du Gouvernorat de Médenine, à moyen et long terme. Cette stratégie vise :

- ⊙ Le changement des conditions actuelles.
- ⊙ La mise en place d'un nouveau processus de développement qui garantit les meilleurs niveaux de développement intégré et durable.
- ⊙ L'ouverture de nouvelles perspectives pour l'emploi et particulièrement l'emploi des jeunes.
- ⊙ Le développement équilibré, régional et local.
- ⊙ L'amélioration des indicateurs de développement.
- ⊙ L'ouverture du Gouvernorat sur son environnement régional, national et international

Les axes stratégiques pour la vision future du Gouvernorat de Médenine s'appuient sur les objectifs précédemment cités, et en s'alignent sur les orientations nationales² en matière de stratégie de développement pour la période 2016-2020, à savoir : 1) bonne gouvernance et réformes structurelles. 2) D'une économie à faible coût à un hub économique. 3) Développement humain et inclusion sociale. 4) Concrétisation des ambitions des régions. 5) L'économie verte, garant d'un développement soutenable.

La région de Médenine a donc adopté 5 axes majeurs :

- **Axe stratégique 1. Vers une économie compétitive à forte capacité d'emploi:**
 - Structuration et modernisation des infrastructures de base
 - Diversification du tissu économique, à forte capacité d'emploi
- **Axe stratégique 2. Ressources humaines professionnelles et politique sociale inclusive :**
 - Renforcement et développement des systèmes de développement et mise à niveau des ressources humaines
 - Réalisation de l'inclusion et de la justice sociale
- **Axe stratégique 3. Développement durable et aménagement global de l'espace et efficace :**
 - Amélioration de l'utilisation des ressources naturelles
 - Pour une organisation cohérente de l'espace et une armature urbaine compétitive
- **Axe stratégique 4. Bonne gouvernance et réformes :**
 - Consolidation des bases de la bonne gouvernance
 - Promotion du rôle du Gouvernorat dans les réformes
- **Axe stratégique 5. Concrétisation des ambitions de la Région**

² Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale « Synthèse de la Note d'Orientation du Plan Stratégique de Développement 2016-2020 » du 8 septembre 2015.

III. PROGRAMMATION ET PLAN D'ACTION 2016-2020

Le plan d'action s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique élaborée à partir du diagnostic, et s'aligne sur les orientations du MDICI. Il propose ainsi un programme d'investissement pour la période 2016-2020, une liste des projets et programmes identifiés comme importants pour la région, ainsi que les conditions nécessaires à la réalisation de ce plan.

L'étude souligne la nécessité de poursuivre les projets engagés ou ceux dont l'étude a été élaborée, mais surtout de développer et d'examiner les idées de projets pour la période 2016-2020. Ceux concernant **l'infrastructure de base et des transports** ont la plus grande part du budget prévisionnel d'investissement public et qui leur accorde 35% du volume total, s'ensuivent le secteur du **développement humain et social** avec 16,30% puis le secteur de **l'eau portable, de l'électricité et du gaz** suivi enfin par **la préservation de l'environnement**. La répartition des investissements publics reflète l'adéquation du plan d'action et des axes stratégiques notamment dans la volonté de rehausser l'attractivité du territoire, la mise à niveau des indicateurs de développement humain et l'amélioration de la qualité de vie.

Par ailleurs, l'objectif du secteur privé est de soutenir l'action du secteur public et notamment en ce qui concerne le **développement du climat des affaires**, et la consolidation du rôle de l'investissement privé dans le développement de la région.

Trois objectifs stratégiques sont identifiés :

- ⊙ Améliorer la part des secteurs productifs dans le volume total d'investissement notamment l'industrie manufacturière, l'agriculture et la pêche, ainsi que la création de la valeur ajoutée par le développement des circuits de production.
- ⊙ Améliorer le taux des investissements étrangers directs.
- ⊙ Adopter l'économie sociale et solidaire comme un nouveau mécanisme de développement

Ainsi plusieurs programmes et projets sont identifiés de façon participative dans les secteurs clés (agriculture, pêche et petits métiers, industrie, tourisme, services, artisanat,...) afin de couvrir un large spectre d'opportunité d'emploi.

Les projets proposés dans le cadre du plan d'action 2016-2020 ont été répartis suivant les axes stratégiques afin de ne pas se limiter à une division sectorielle des actions, mais d'adopter également une vision transversale.

Les acteurs territoriaux ont ainsi finalisé le PQR qui se voulait cohérent dans sa démarche, à la fois structuré et transversal dans sa vision, couvrant un large rayon de problématiques du territoire par une approche inclusive et participative.



PRIORITÉS DE LA RÉGION DE MÉDENINE SOUS LE PRISME DES ODD

I. PQR : LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À MÉDENINE

L'appropriation de la Tunisie des stratégies du programme de l'agenda de 2030 s'est traduite par les efforts déployés à l'échelle nationale et locale qui consistent à adapter les ODD aux particularités du pays à travers la définition des cibles spécifiques, pertinentes et réalistes en fonction des priorités et des conditions de développement du pays. Les domaines couverts par les 17 objectifs de développement durable « ODD » de l'agenda 2030 ne sont pas étrangers aux priorités de l'œuvre de développement engagées par la Tunisie, reflétées dans les objectifs stratégiques du PQD 2016-2020 et dans la conduite de continuation de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement « OMD ».

Ainsi, lors de l'élaboration du PQR de Médenine 2016-2020, une mise en relation a été faite entre les axes stratégiques de développement identifiés et les ODD, ce travail a abouti au tableau³ synthétique suivant qui découle des orientations nationales :

Figure 1 : Mise en relation entre les axes stratégiques de développement identifiés dans le PQR et les ODD (source : La vision prospective et stratégique du développement du gouvernorat de Médenine, rapport II du PQR 20 Novembre 2015)

³ Rapport régional sur la deuxième phase du Plan Régional de Développement 2016-2020, la vision prospective et stratégique du développement du gouvernorat de Médenine, Rapport 20 Novembre 2015.

Axes stratégiques	Objectifs spécifiques du Plan Régional de Développement 2016-2020	Objectifs de Développement Durable pour l'Agenda 2030
Axe stratégique n°1 : Vers une économie compétitive, à forte capacité d'emploi :	OS1.1 Structuration et modernisation des infrastructures de base	ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure ODD 6 : Eau propre et assainissement ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable
	OS1.2 Tissu économique plus diversifié et à forte capacité d'emploi	ODD 8 : Travail décent et croissance économique ODD n° 2 : Faim « zéro »
	OS1.3 Promotion de l'investissement et l'instauration d'un climat propice aux affaires et d'un marketing territorial	ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs
Axe stratégique n°2 : Ressources humaines professionnelles et politique sociale inclusive	OS2.1 Renforcement et amélioration des systèmes de développement et la mise à niveau des ressources humaines	ODD 4 : Education de qualité ODD 5 : Égalité entre les sexes
	OS2.2 Réalisation de l'inclusion et de la justice sociale	ODD 1 : Pas de pauvreté ODD 3 : Bonne santé et bien-être ODD 11 : Villes et communautés durables
Axe stratégique n°3 : développement durable et aménagement global et efficace de l'espace	OS3.1 Ajuster et améliorer la gestion des ressources et richesses naturelles, et la protection du milieu et de l'environnement	ODD 13 : Lutte contre le changement climatique ODD 14 : Vie aquatique ODD 15 : Vie terrestre
	OS3.2 Bonne gouvernance pour une organisation spatiale harmonieuse et une armature urbaine compétitive	ODD 12 : Consommation et production responsables ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces ODD 10 : inégalités réduites
Axe stratégique n°4 : Soutenir la décentralisation et l'instauration d'une bonne gouvernance	OS4.1 Consolidation des bases de la bonne gouvernance	ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces
	OS4.2 Promotion du rôle du Gouvernorat dans les réformes	ODD 8 : Travail décent et croissance économique

II. LES ODD PRIORITAIRES POUR LA RÉGION DE MÉDENINE

Afin d'offrir un support de discussions autour des ODD et leurs liens avec le contenu du PQR de développement de Médenine, certains ODD ont été identifiés comme prioritaires selon certains critères à savoir: la prise en compte des spécificités de la région; l'importance des thématiques retenues et leur adéquation avec le plan de développement de Médenine; la disponibilité des données et informations qui peuvent servir dans la mesure des indicateurs de suivi et d'évaluation; l'approbation des acteurs de développement locaux qui ont participé à la session de formation.

Tous les ODD sont considérés comme importants et interdépendants pour la région de Médenine, cependant l'objectif à travers ce premier travail est de se familiariser avec les ODD et de mener une réflexion sur la priorisation des ODD par les acteurs locaux et sur leur implémentation et suivi au niveau infranational. Il en est tout de même ressorti que sur les 17 ODD, seulement trois n'ont pas été retenus. Etant donné que même aux niveaux national et international la réflexion est toujours en cours, la région pourrait alors se servir de ce premier travail comme matière à discussion pour les étapes à venir.



Pour élaborer ce document, le parti pris était de reclasser les informations disponibles dans le PQR, non pas par secteur, mais par ODD. S'appuyant largement sur le tableau élaboré par les acteurs dans le PQR (ci-dessus), cela a permis de rédiger un bref aperçu de la situation à Médenine de chaque ODD, à la fois en termes d'état des lieux et en termes d'objectifs. Concernant le choix des cibles ODD, ainsi que leurs indicateurs⁴, c'est derniers ont été discutés par les acteurs territoriaux lors des journées de formation, après quoi, ces derniers ont formulé et retenu certains indicateurs pour le suivi des ODD à Médenine⁵.

Ainsi, cette approche vise non pas à sélectionner certains ODD au détriment d'autres, mais à en faire des portes d'entrée qui peuvent par ailleurs générer un effet d'entraînement pour les autres Objectifs. Cette démarche de priorisation est complétée par un mécanisme de suivi et d'évaluation au niveau de la région qui sera notamment chargé d'affiner ce travail de sélection des cibles et indicateurs pour les ODD identifiés.

Des ODD non retenus ?

Bien que ce soit un premier exercice de priorisation pour les raisons évoquées ci-dessus, les trois ODD non retenus seront pris en compte de façon indirecte dans le choix des indicateurs et des cibles identifiés. En l'occurrence, l'ODD de réduction des inégalités dont la thématique est centrale pour le pays et la région est abordé d'une part, au niveau des individus par la prise en compte des populations marginalisées et la ventilation des données –quand cela est possible– ce qui permet de constater les écarts entre différentes catégories de populations (pour l'accès à l'éducation, l'emploi, le revenu...etc), d'autre part, certaines zones plus marginalisées que d'autres seront mise en avant à travers le diagnostic et la lecture de certains indicateurs qui seront éventuellement détaillés par délégation, tel que c'est le cas dans le PQR ou dans la publication du Gouvernorat en chiffre.

⁴ Conseil économique et social des Nations Unies « Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable » 19 février 2016.

⁵ Voir annexe I un exemple de fiche ODD qui ont été distribuées lors de la journée de formation.

Les ODD prioritaires identifiés :

- ❖ **ODD n° 1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- ❖ **ODD n° 2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- ❖ **ODD n° 3** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- ❖ **ODD n° 4** : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- ❖ **ODD n° 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- ❖ **ODD n° 6** : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- ❖ **ODD n° 7** : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- ❖ **ODD n° 8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- ❖ **ODD n° 9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- ❖ **ODD n° 11** : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- ❖ **ODD n° 13, 14, 15** : « Environnement » lutter contre les changements climatiques, conserver et exploiter de manière durable les ressources aquatiques ; préserver et restaurer les écosystèmes terrestres
- ❖ **ODD n° 16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

 **OBJECTIFS**  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



1 PAS DE PAUVRETÉ



« Les taux d'extrême pauvreté ont été réduits de moitié depuis 1990, une réalisation remarquable, certes, mais une personne sur cinq dans les régions en développement vit encore avec moins de 1,25 dollar par jour et des millions d'autres ne gagnent guère plus que ce montant par jour, et en outre nombreux sont ceux qui risquent de retomber dans la pauvreté.

La pauvreté ne se résume pas en l'insuffisance de revenus et de ressources pour assurer des moyens de subsistance durables. Ses manifestations comprennent la faim et la malnutrition, l'accès limité à l'éducation et aux autres services de base, la discrimination et l'exclusion sociale ainsi que le manque de participation à la prise de décisions. La croissance économique doit être partagée pour créer des emplois durables et promouvoir l'égalité.» <http://www.un.org/sustainabledevelopment/>



Objectif # 1 :

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

A. Diagnostic

Suite aux conditions sociales, économiques et sécuritaires difficiles durant les dernières années, un important nombre de ménages s'est retrouvé dans des situations fragiles ou précaires. Il est vrai qu'il existe plusieurs définitions et tentative d'identification d'indicateurs pertinents pour le seuil de pauvreté, il est par ailleurs utile de rappeler que cette problématique concerne aussi la perception de la qualité de vie en général. C'est pourquoi les termes varient entre situation fragile, précaire ou vulnérable, cette dernière étant choisie par les acteurs comme notion plus englobante.

On constate ainsi l'apparition de poches de pauvreté dans les délégations de Sidi Makhlouf, Ajim, Ben Guerdane et Médenine Sud. Ajouter à cela l'augmentation du nombre de personnes en situation de handicap et le recul de taux de couverture de la protection sociale pour les artisans, les agriculteurs et les personnes touchées par les fermetures d'entreprises et les licenciements.

Le nombre de familles en situation de vulnérabilité est passé de 5662 familles en 2010 à 8556 familles en 2015

Plusieurs parties du territoire se classent dans les délégations les plus pauvres et les plus marginalisées, notamment Beni Khedache et Sidi Makhlouf qui se classent en 237ème et 226ème positions sur un classement de 264 délégations. Ben Guardane, Ajim et Médenine Sud en 156ème, 154ème et 142ème position respectivement

B. Objectifs stratégiques et indicateurs identifiés

Objectifs PQR retenus	Cibles ODD retenus	Indicateurs localisés
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la prise en compte des familles en situation précaire, des groupes marginalisés et des personnes en situation de handicap, aux niveaux économiques, social et éducatif Assurer une meilleure gestion et orientation des aides vers les populations 	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2 – Nombre de familles vulnérables – Evolution du taux de pauvreté par région
	1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3 – Taux de couverture sociale pour les catégories marginalisées et précaires – Nombre d'individus actifs intégrés au marché du travail
	1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	1.a.1 – Montant des allocations en 1000 DT



2 FAIM «ZÉRO»



Quand elles sont pratiquées correctement, l'agriculture, la sylviculture et la pêche peuvent produire des aliments pour tous et de générer des revenus décents, tout en soutenant un développement centré sur les régions rurales et la protection de l'environnement.

Il est temps de repenser la façon dont nous cultivons, partageons et consommons notre alimentation.

C'est chose possible ; l'agriculture, la sylviculture et la pêche peuvent fournir une alimentation nutritive pour tous et générer des revenus décents, tout en soutenant le développement rural et la protection de l'environnement.

Mais actuellement nos sols, l'eau douce, les océans, les forêts et la biodiversité se dégradent rapidement. Le changement climatique exerce une pression encore plus forte sur les ressources dont nous dépendons et augmente les risques de catastrophes naturelles telles que sécheresse et inondations. Beaucoup de ménages ruraux ne peuvent plus joindre les deux bouts en cultivant leurs terres, les obligeant à migrer vers les villes à la recherche de nouvelles opportunités.

Un changement profond du système mondial d'alimentation et d'agriculture est nécessaire si nous voulons nourrir les 000 000 925 personnes qui aujourd'hui ont faim et les 2 milliards de personnes supplémentaires attendues d'ici à 2050.

Le secteur de l'alimentation et de l'agriculture offre des solutions clés pour le développement, et il est au cœur de l'éradication de la faim et de la pauvreté...»

<http://www.un.org/sustainabledevelopment/>

OBJECTIF # 2 :

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

A. Diagnostic

Le secteur de l'agriculture, de la pêche et la question du développement rural en général revêtent un aspect fondamental pour la région de Médenine. Au-delà de la question économique qui est abordée dans l'ODD 8, c'est aussi un secteur qui présente de nombreux défis sociaux et environnementaux. En effet, malgré les potentialités de la région en termes de surfaces disponibles pour l'agriculture et l'élevage et l'étendue de la bande côtière (30% des côtes Tunisiennes), cela ne se reflète pas ou partiellement sur le plan compétitif de la région et la qualité de vie de ses habitants.

La production actuelle qui mériterait d'être optimisée se base principalement sur l'oléiculture (4 millions de pieds) l'élevage (510 000 têtes ovines et caprines et 19 000 camélidés), et la pêche (18 000 tonnes de produits marins, 15% de la production nationale).

Des interventions ont eu lieu dans les zones rurales, mais des problématiques persistent, particulièrement en ce qui concerne la disponibilité des ressources hydriques en quantité et en qualité et la concurrence des secteurs sur l'exploitation des eaux. En effet, très peu de terrains agricoles publics sont irrigués. Ajouter à cela les risques et menaces liées à l'environnement ou encore à la pêche anarchique et le manque de mains d'œuvre spécialisée.

73% des eaux ont une salinité élevée, et 84% des eaux exploitées sont orientées vers la consommation en eau potable

71,9% des terres cultivables représentent des pâturages, et 25,1% sont des terrains agricoles (229 718 ha) dont 2736 ha seulement (publics et privés) sont irrigués

B. Objectifs stratégiques et indicateurs identifiés

Objectifs PQR retenus	Cibles ODD retenus	Indicateurs localisés
<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le développement des produits à grande valeur ajoutée (huile d'olive, agriculture biologique, viandes rouges et blanches, produits marins, produits dérivés animaliers...) Redonner l'intérêt au secteur de l'élevage de bétail et ses produits dérivés Rationaliser l'utilisation des ressources hydriques et particulièrement pour le secteur de l'agriculture ainsi que le développement de ce secteur 	<p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles</p>	<p>2.3</p> <ul style="list-style-type: none"> Part du Gouvernorat dans les exportations Production animale Production dans le secteur de la pêche
	<p>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p>	<p>2.4</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de surfaces irriguées Taux de surfaces irriguées avec les eaux traitées par rapport à la surface totale des zones irriguées
	<p>2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés</p>	<p>2.a</p> <ul style="list-style-type: none"> Evolution des investissements dans le secteur de l'agriculture, la pêche



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



«Donner les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges est essentiel pour le développement durable. Des progrès sensibles ont été accomplis dans l'accroissement de l'espérance de vie et la réduction de certaines causes majeures de la mortalité infantile et maternelle. Des progrès notables ont été accomplis dans l'amélioration de l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement, la réduction du paludisme, de la tuberculose, de la poliomyélite et de la propagation du VIH/SIDA. Toutefois, il faut faire beaucoup plus pour éradiquer un large éventail de maladies et s'occuper de nombreuses questions de santé fort différentes, persistantes ou nouvelles»

<http://www.un.org/sustainabledevelopment/>

OBJECTIF # 3 :

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

A. Diagnostic

Malgré la hausse du budget dédié au secteur de la santé et les actions positives entreprises auparavant, cela n'a pas suffi à combler les lacunes et à faire face à la demande en constante augmentation et qui est due entre autres à la croissance démographique. La région est ainsi dépendante des grands pôles de santé nationaux.

Plusieurs autres facteurs expliquent cette situation notamment l'évolution des besoins en services (en qualité et en quantité), l'afflux des étrangers et le manque de revenu pour les caisses de couverture sociale, la vétusté de certains établissements ou encore le manque d'effectif dans le secteur.

Quelques chiffres :	2010	2014
Nb de centres de santé de base	109	114
Médecins généralistes (secteur public)	93	107
Médecins spécialistes (secteur public)	69	100
Taux d'affection de tuberculose (par 100000 habitants)	28,7%	28,1%
Mortalité infantile		11,06‰
Taux de natalité		20,98‰
Taux de mortalité		5,8‰
le taux de couverture avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie		48%

B. Objectifs stratégiques et indicateurs identifiés

Objectifs PQR retenus	Cibles ODD retenus	Indicateurs localisés
<ul style="list-style-type: none"> Assurer une couverture médicale pour les familles en situation précaire et à revenu limité Développer un pôle de santé régional dans le Gouvernorat, en développant l'hôpital régional de Médenine 	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1 – Taux de mortalité maternelle – Taux d'accouchement en MA
	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3 – Taux d'incidence de la TBC
	3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	3.6 – Taux de mortalité par AVP (accident de la voie publique) /10000h – Taux de morbidité par AVP /100 000 habitants
	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1 – Taux de nouvelle contraception/1000 FMAR – Taux couverture par la SPN (surveillance prénatale) (%)

	<p>3.8</p> <p>Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable</p>	<p>3.8.1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture vaccinal - Taux de couverture d'assurance maladie - Espérance de vie à la naissance masculine et féminine - Taux de vaccination
	<p>3.C</p> <p>Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement</p>	<p>3.C</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de médecins spécialistes par 100 000 habitants - Ligne de base : 20,7 ; Cible : 34 en 2020 - Taux de médecins généralistes par 100 000 habitants - Ligne de base : 23,6 ; Cible : 35 en 2020 - Taux de techniciens supérieurs par 100 000 habitants - Ligne de base : 29,7 ; Cible : 120,6 en 2020 - Taux d'infirmiers par 100 000 habitants - Ligne de base : 231,3 ; Cible : 281,3 en 2020 - Taux de sage-femme / 100 000 FAR - Nombre de centres de santé de base

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



« Obtenir une éducation de qualité est le fondement pour améliorer la vie des gens et le développement durable. Des progrès majeurs ont été accomplis dans l'amélioration de l'accès à l'éducation à tous les niveaux et à l'accroissement des taux de scolarisation à tous les niveaux dans les écoles, en particulier pour les filles. Les savoirs de base ont progressé de façon spectaculaire, mais il convient de redoubler d'efforts pour avancer encore plus vite sur la voie de la réalisation des objectifs dans le domaine de l'éducation universelle. Ainsi, le monde est parvenu à réaliser l'égalité entre filles et garçons dans l'enseignement primaire, mais peu de pays ont atteint cette cible à tous les niveaux de l'éducation »
<http://www.un.org/sustainabledevelopment/>



OBJECTIF # 4 :

Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

A. Diagnostic

• Education

Entre 2004 et 2014, une évolution a été observée au niveau de la scolarisation et du niveau général de la population, l'analphabétisme a par exemple reculé de 19,2% à 15,79% durant cette période. Néanmoins, la problématique générale de ce secteur évoque le manque d'équipements éducatifs, d'espaces de restauration, de salles de lecture, de salles pour les enseignants, de laboratoires, et autres espaces pour activités sportives, et particulièrement la situation difficile des établissements en milieu rural. Entre autres, il serait intéressant de voir également les indicateurs liés à l'échec et au décrochage scolaire mais aussi les indicateurs liés à ses causes telles que la distance entre le domicile et l'établissement scolaire, la stabilité familiale, le taux d'enseignants suppléments...etc.)

• Formation professionnelle

Globalement, il y'a une baisse du nombre de personnes inscrites dans les centres de formation à cause notamment des conditions sociales difficiles post-janvier 2011. Ce qui nécessite un travail particulier sur les programmes et les spécialités pour être en cohérence avec les besoins de la région et du secteur de l'emploi.

• Enseignement supérieur

La région affiche un bon taux de réussite au concours du baccalauréat au niveau national, cependant, les établissements universitaires et les spécialités fournis ne répondent pas à certains besoins de la région, ni aux aspirations des étudiants dont le nombre est en baisse. Un bond qualitatif est ainsi nécessaire dans ce domaine.

De ce diagnostic, on constate l'importance de travailler sur ce secteur, sans pour autant perdre de vue le nombre de diplômés sans emplois dans la région. Cela impose de réfléchir à une stratégie transversale entre les secteurs de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, avec les activités économiques et le marché de l'emploi.

Stabilisation du nombre d'élèves par classe au primaire à 20 élèves et baisse de cet indicateur au collège et au secondaire de 26 à 23,4 élèves en 2015

Recul du taux d'analphabétisme à 15,79%

Baisse du nombre d'étudiants universitaires de 3311 étudiants en 2010 à 2110 étudiants en 2015

B. Objectifs stratégiques et indicateurs identifiés

Objectifs PQR retenus	Cibles ODD retenus	Indicateurs localisés
<ul style="list-style-type: none">• Réduire le phénomène de l'échec et du décrochage scolaire• Améliorer davantage les services préscolaires• Renforcer et consolider le secteur de la formation professionnelle	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1 <ul style="list-style-type: none">– Taux de scolarisation par genre et tranche d'âge (moins de 6 ans ; 6-11 ans ; 6-16ans ; 12-18 ans– Taux de réussite des établissements du primaire avec phases préparatoires– Cible : 80%– Taux d'échec et de décrochage scolaire.– Cible : réduire de 50%

<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le taux d'analphabétisme • Réhabiliter l'infrastructure des établissements éducatifs • Doter la région d'un pôle universitaire en adéquation avec les potentialités et les besoins de la région 	<p>4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable</p>	<p>4.3</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'élèves par classe dans les différents niveaux – Taux de réussite au baccalauréat par filière – Taux de réussite aux concours nationaux – Nombre de personnes formées dans les centres de formation / par rapport au nombre de jeune – Taux d'intégration des jeunes dans le marché du travail
	<p>4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p>	<p>4.5</p> <ul style="list-style-type: none"> – Indice de parité entre les sexes IPS dans l'éducation
	<p>4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter</p>	<p>4.6</p> <ul style="list-style-type: none"> – Taux d'analphabétisme
	<p>4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace</p>	<p>4.a</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre de garderies et jardins d'enfants en milieu rural et dans les agglomérations denses

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



«Des progrès ont été accomplis dans le monde entier en matière d'égalité des sexes dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (notamment l'égalité d'accès à l'enseignement primaire pour les filles et les garçons), mais les femmes et les filles continuent de pâtir de discrimination et de violences dans toutes les régions du monde.

L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable.

Garantir l'égalité d'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à la représentation dans les processus de prise de décisions politiques et économiques nourrira l'instauration d'économies durables et sera bénéfique aux sociétés et à l'ensemble de l'humanité»

<http://www.un.org/sustainabledevelopment/>



OBJECTIF # 5 :

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

A. Diagnostic

Parmi les problématiques évoquées dans le PQR, l'approche genre a été soulignée, sans forcément être approfondie pour tous les secteurs. Tel que précisé dans le PQR, cela est notamment dû à la faible quantité de données et de statistiques fiables et ventilées au niveau régional dans les différents secteurs. Ce travail de suivi des ODD est ainsi l'occasion d'interpeller et de récolter des statistiques plus précises, afin de constater les dynamiques sociales et économiques dans la région à la lumière de la question genre.

En exemple, l'écart, constaté dans le rapport du plan, entre les femmes et les hommes dans plusieurs domaines notamment leur participation dans la vie active et au développement de leur région montre que le chômage touche les femmes plus que les hommes. Il est respectivement 31.5% contre 8.6% et 21.2% des actifs contre 66.9% pour les hommes, alors qu'elles représentent 51,15% de la population totale du gouvernorat et 64% des diplômés de l'enseignement supérieur. Par conséquent, la position économique et sociale des femmes à Médenine est vulnérable, travaillant plus dans les secteurs informels et non protégés (petit commerce, artisanat), dans l'agriculture comme aide à leur famille sans percevoir de rémunérations ; les femmes instruites sont concentrées plus dans le secteur public (enseignement, santé, ...) et elles sont faiblement représentées dans les postes et les instances décisionnelles (5% contre 14% au niveau national).

Le taux de chômage est de 31.5% pour les femmes contre 8.6% pour les hommes, et il est plus important chez les femmes diplômées (49.1%) que chez les hommes diplômés (20%) Alors qu'elles représentent 51,15% de la population totale du gouvernorat et 64% des diplômés de l'enseignement supérieur.

Cet objectif est destiné à souligner le rôle déterminant du facteur genre au développement local et national, la gestion axée sur les résultats sensibles au genre est une condition préalable au développement durable et à l'inclusion sociale. Ainsi, par la réflexion sur l'accessibilité et l'égalité des chances, on permet la prise de mesures intégrées et correctives pour compenser ces inégalités.

B. Objectifs stratégiques et indicateurs identifiés

Objectifs PQR retenus	Cibles ODD retenus	Indicateurs localisés
<ul style="list-style-type: none">• La promotion des droits acquis pour les femmes• Adopter une approche genre dans tous les domaines et secteurs• Mettre en place des programmes spécifiques pour la femme en milieu rural pour diminuer l'analphabétisme et le taux de chômage particulièrement chez les diplômées• Adopter une approche genre dans le travail sur le développement	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	5.2 – Taux de femmes victimes de violence
	5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	5.3 – Taux de mariages à un âge précoce (<18 ans)
	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5 – Proportion de femmes occupant des postes dans les instances décisionnelles – Proportion de sièges occupés par les femmes au conseil municipal – Proportion des femmes hauts fonctionnaires dans l'administration publique

	<p>5.a</p> <p>Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne</p>	<p>5.a</p> <p>– Pourcentage des femmes propriétaires d'entreprises</p>
	<p>5.b</p> <p>Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes</p>	<p>5.b</p> <p>– Taux d'analphabétisme des femmes</p>
	<p>5.c</p> <p>Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent</p>	<p>5.c</p> <p>– Taux de chômage des femmes chez les diplômés</p>

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



«Une eau propre et accessible pour tous est un élément essentiel du monde dans lequel nous voulons vivre. Il y a assez d'eau sur la planète pour réaliser ce rêve.

Mais du fait d'économies déficientes ou de mauvaises infrastructures, chaque année des millions de personnes, des enfants pour la plupart, meurent de maladies liées à l'insuffisance de leur approvisionnement en eau et à un manque d'installations sanitaires et d'hygiène.

Les pénuries d'eau ou la mauvaise qualité de celle-ci et le manque de sanitaires ont un impact négatif sur la sécurité alimentaire, sur les choix de vie et sur les chances en matière d'éducation pour les familles pauvres à travers le monde. La sécheresse affecte certains des pays les plus pauvres du monde, aggravant la faim et la malnutrition.

D'ici à 2050, au moins une personne sur quatre est susceptible de vivre dans un pays affecté par des pénuries d'eau chroniques ou fréquentes».

<http://www.un.org/sustainabledevelopment/>



OBJECTIF # 6 :

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

A. Diagnostic

Réseau d'eau potable et de ressources hydriques :

L'augmentation de la demande sur les ressources hydriques limitées et l'insuffisance des moyens matériels et humains ont engendré des retards dans la réalisation des projets dans ce secteur. Ainsi, malgré un très bon taux de raccordement, les perturbations dans l'approvisionnement en eau et dans sa qualité ont persisté notamment dans les parties hautes de Médenine, à Zarzis, Ben Guerdane, Djerba et particulièrement lors des pics de consommation l'après-midi et en été.

Assainissement :

Malgré les améliorations constatées dans ce secteur, plusieurs difficultés entravent le bon déroulement des projets tels que le manque d'entreprises spécialisées, le non-respect des plans d'aménagement, le manque de foncier public disponible pour les projets, la coordination et l'extension des différents réseaux techniques (eau, assainissement, électricité, télécommunication...). Le taux de raccordement au réseau d'assainissement est le plus faible en Tunisie et les eaux traitées ne sont pas assez valorisées.

68% des ressources hydriques souterraines ont une salinité élevée qui dépasse les 5gr/l

Le taux de raccordement en eau potable atteint les 95%

Le taux de raccordement du réseau d'assainissement est de 37% en 2015 contre 80% pour la moyenne nationale

B. Objectifs stratégiques et indicateurs identifiés

Objectifs PQR retenus	Cibles ODD retenus	Indicateurs localisés
<ul style="list-style-type: none"> Assurer un approvisionnement régulier en eau Donner la priorité à la mise en place de l'assainissement pour être au niveau de la moyenne nationale Généraliser l'approvisionnement en électricité et en eau potable de bonne qualité, particulièrement en milieu rural Améliorer la qualité de l'eau potable Réhabiliter les stations d'épuration et les stations de pompage 	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1 <ul style="list-style-type: none"> Taux de desserte (globale) en eau potable Taux de desserte (milieu rural) en eau potable Taux de branchement des ménages en eau potable Demande en eau totale et par secteur Taux de carence en eau Taux de perte entre volume distribué et volume produit Ligne de base : (-) 8%; Cible : (+) 10%
	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	6.3 <ul style="list-style-type: none"> Taux de réutilisation des eaux usées traitées Ligne de base : 15%; Cible 2030 : 25% Quantités d'eaux traitées Indice de qualité générale de l'eau Taux de la salinité de l'eau potable Ligne de base : 2,3gr/l; Cible : 1.8 gr/l en 2020
	6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b <ul style="list-style-type: none"> Taux de raccordement du réseau d'assainissement Ligne de base : 37%; Cible : 52% en 2020



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



« L'énergie est au centre de presque tous les défis majeurs, mais aussi des perspectives prometteuses, qui se présentent au monde aujourd'hui. Qu'il s'agisse d'emplois, de sécurité, de changement climatique, de production de nourriture ou d'accroissement des revenus, l'accès de tous à l'énergie est essentiel.

L'énergie durable est une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète.

Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, conduit l'initiative Energie durable pour tous, qui vise à assurer un accès universel aux services énergétiques modernes, améliorer les rendements énergétiques et accroître l'utilisation des sources d'énergie renouvelables ». <http://www.un.org/sustainabledevelopment/>

OBJECTIF # 7 :

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

A. Diagnostic

De nombreux travaux en matière d'aménagement et de raccordement à l'électricité et au gaz naturel ont été entrepris pour atteindre des taux proches des moyennes nationales. Le taux d'éclairage public atteint ainsi les 99,6%, mais l'accès à l'énergie se pose dans les zones industrielles et économiques. Cependant la région a l'ambition à travers cet ODD de ne pas simplement atteindre les objectifs quantitatifs, mais surtout de réaliser un bond qualitatif en adoptant des sources d'énergies moins polluantes et plus durables.

A cet égard, les potentialités de la région vis-à-vis des énergies renouvelables ont poussé les acteurs du développement à ériger cette question en priorité. En effet, la région dispose de 300 jours ensoleillés par an. Elle dispose également d'un pôle technologique de valorisation des richesses de la région qui gagnerait à être consolidé par des unités de recherche et de formation en matière d'énergies renouvelables

La région dispose de 300 jours ensoleillés par an

B. Objectifs stratégiques et indicateurs identifiés

Objectifs PQR retenus	Cibles ODD retenus	Indicateurs localisés
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer le réseau électrique, et développer les énergies renouvelables• Rationnaliser l'utilisation de l'énergie• Elaborer une stratégie pour les énergies renouvelables	7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	7.2 <ul style="list-style-type: none">– Pourcentage d'électricité issue des énergies renouvelables– Taux d'utilisation des énergies renouvelables
	7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	7.b <ul style="list-style-type: none">– Taux d'investissement dans les énergies renouvelables



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



« Environ la moitié de la population mondiale vit encore avec l'équivalent d'environ 2 dollars par jour. Dans trop d'endroits, avoir un emploi ne garantit pas la capacité d'échapper à la pauvreté. La lenteur et le caractère inégal de ces progrès font que nous devons revoir et réorganiser nos politiques économiques et sociales visant à éliminer complètement la pauvreté.

Le manque continu de possibilités d'emploi décent, l'insuffisance des investissements et la sous-consommation ont conduit à une érosion du contrat social de base qui sous-tend les sociétés démocratiques, à savoir que tout le monde doit partager les progrès enregistrés. La création d'emplois de qualité restera un défi majeur pour presque toutes les économies bien après 2015.

Pour réaliser une croissance économique durable, il faut que les sociétés créent les conditions garantissant aux gens des emplois de qualité qui stimulent l'économie sans avoir des effets nocifs sur l'environnement. Il faut également que des possibilités d'emploi soient offertes à l'ensemble de la population en âge de travailler et que tous puissent travailler dans des conditions décentes »

<http://www.un.org/sustainabledevelopment/>

OBJECTIF # 8 :

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

A. Diagnostic

L'un des sujets les plus importants qui ressortent du diagnostic de la situation post-révolution à Médenine porte sur la problématique économique qui est en effet prépondérante.

Le taux de chômage atteint les 18,3% en 2015 contre 15,2% pour la moyenne nationale

La plupart des activités économiques ont affiché un recul ou une stagnation dans la production, en plus de la fermeture de plusieurs entreprises principalement dans le secteur touristique. Ceci s'est répercuté sur les autres secteurs tels que l'artisanat, le transport aérien ou le commerce.

En outre, la fragilité du tissu économique est localisée dans plusieurs parties du territoire et sur plusieurs secteurs, en exemple :

- Vulnérabilité du secteur touristique à Djerba, Houmt Souk, Djerba Midoun
- Fragilité de l'environnement économique et touristique à Djerba Ajim
- Difficulté de dynamiser le pôle économique à Zarzis
- Difficulté de lancer le secteur tertiaire au Grand Médenine
- Fragilité de l'économie et du commerce à Ben Guardane
- Faiblesse de la base économique à Beni Khedache et Sidi Makhoulouf

La nécessité de mobiliser des investissements publics ou privés dans ce domaine est primordiale et ce, de façon efficace et efficiente dans des projets structurants, et capables de soutenir une dynamique économique génératrice d'emplois. En outre, le marché affiche une hausse des

17.4 demandes d'emploi pour 100 000 habitants en 2014, contre 1.14 offre d'emploi pour 100 000 habitants

demandeurs d'emploi, particulièrement les jeunes diplômés et les femmes principalement dans le secteur touristique et la fonction publique.

Parmi les secteurs économiques identifiés dans le PQR de Médenine, on peut citer brièvement quelques points concentrant le secteur de l'agriculture et de la pêche, le secteur du commerce et de l'artisanat, ainsi que du tourisme.

• Agriculture et pêche

Ce secteur qui joue un rôle économique et social important, et précédemment évoqué dans l'ODD n°2, s'est bien maintenu durant la période post révolution malgré les difficultés rencontrées et particulièrement les problématiques environnementales (sécheresses, vieillissement des forêts, baisse des rendements des pâturages, rareté des ressources hydriques...etc.) Ajouter à cela les problématiques liées à la division des terres, la pêche anarchique, la difficulté de créer de la plus-value dans les produits...etc. en effet, ce secteur revêt un caractère traditionnel, il pourrait nettement se développer en exploitant ses atouts et produits locaux notamment l'huile d'olive, les viandes rouges et blanches, produits animaliers et marins.

95,8% des terres agricoles ont des arbres fruitiers dont 96,5% d'oliviers (4,5 millions de pieds)

La production annuelle des produits de la mer représente 15% de la production du pays

Pour l'élevage, la région dispose de 310 000 têtes ovines et caprines, 11 000 camélidés et 3000 bovins

• L'artisanat

Le secteur de l'artisanat se retrouve concurrencé par les industries et le secteur du commerce. De plus il se retrouve très impacté par la baisse de l'activité touristique dans la région, en plus du manque constaté au niveau de la formation, l'apprentissage et le marketing des produits dans ce secteur.

• Tourisme

Ce secteur a été fortement influencé par la situation sécuritaire du pays, ainsi que par la crise économique au niveau mondial. C'est ainsi qu'un important nombre d'entreprises touristiques ont fermé engendrant d'importants mouvements de licenciements. Ajouter à cela l'impact négatif sur les autres secteurs et particulièrement l'artisanat. Cependant, des initiatives en matière de diversification de l'offre touristique ont vu le jour pour arranger le fait que cette offre est aujourd'hui concentrée sur le littoral et peu diversifiée.

La région dispose de 145 unités hôtelières avec plus de 50 000 lits soit 23% du total du pays

Le taux d'occupation est passé de 64,2% à 52,3% en 2014

B. Objectifs stratégiques et indicateurs identifiés

Objectifs PQR retenus	Cibles ODD retenus	Indicateurs localisés
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement des produits à grande valeur ajoutée (huile d'olive, agriculture biologique, viandes rouges et blanches, produits marins, produits dérivés animaliers, matériaux argileux, sels, produits artisanaux, tourisme rural et tourisme médical...) • Réintégrer le commerce parallèle dans le circuit économique • Développer l'encadrement et accompagnement des investisseurs et des entreprises • Développer et diffuser les modèles de l'économie sociale et solidaire 	<p>8.2</p> <p>Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.</p>	<p>8.2</p> <ul style="list-style-type: none"> – Taux d'exportations dans l'artisanat (en rapport avec le taux national) – Taux de de production des produits d'élevage par rapport au volume de production total – Production animale – Ligne de base : viandes rouges : 7000 tonnes, viandes blanches : 1150 tonnes – Cible : viandes rouges: 9500 tonnes, viandes blanches: 1500 tonnes en 2020 – Production du secteur de la pêche – Production d'olives – Evolution de l'investissement privé par secteur d'activité

<ul style="list-style-type: none"> • Faire émerger le secteur de l'économie numérique 	<p>8.3</p> <p>Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.</p>	<p>8.3</p> <ul style="list-style-type: none"> – Evolution des entreprises privée par taille – Nombre de salariés par taille de l'entreprise – Nombre d'entreprises industrielles qui emploient plus de 10 personnes – Taux de concrétisation des intentions d'investissement – Part des investissements étrangers dans le volume des investissements privés
	<p>8.5</p> <p>D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.</p>	<p>8.5</p> <ul style="list-style-type: none"> – Taux de chômage (ventilé par niveau d'éducation et par sexe)
	<p>8.9</p> <p>D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.</p>	<p>8.9</p> <ul style="list-style-type: none"> – Indicateurs du secteur touristique (nombre d'arrivées, nombre de nuitées et pourcentage d'emploi...)



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



«Les investissements dans l'infrastructure – le transport, l'irrigation, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication – sont essentiels pour parvenir au développement durable et à l'autonomisation des communautés dans de nombreux pays. On sait depuis longtemps que la croissance de la productivité, des revenus ainsi que les améliorations en matière de santé et d'éducation nécessitent des investissements dans les infrastructures.

Le développement industriel durable et inclusif est la source principale de création de revenus. Il permet une augmentation rapide et soutenue du niveau de vie de chacun et fournit des solutions technologiques pour une industrialisation respectueuse de l'environnement.

Le progrès technologique est à la base des efforts entrepris pour atteindre les objectifs environnementaux, tels que l'utilisation optimale des ressources et de l'énergie. Sans la technologie et l'innovation, il n'y aura pas d'industrialisation, et sans industrialisation, il n'y aura pas de développement.»

<http://www.un.org/sustainabledevelopment/>

OBJECTIF # 9 :

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

A. Diagnostic

À côté du précédent objectif abordant la croissance économique, la question de l'infrastructure de base et celle de l'industrialisation sont prioritaires et en étroite liaison avec l'ODD portant sur la croissance économique durable. Le rôle vital de l'infrastructure est souligné à plusieurs reprises pour que celle-ci puisse améliorer les prestations des services, attirer les investisseurs et devenir un support facilitateur pour les autres domaines. Cet objectif nécessite la poursuite des réalisations antérieures et la réhabilitation des infrastructures existantes, principalement les infrastructures routières, zones industrielles, celle du transport, de l'eau et de l'assainissement. Cette infrastructure de base qui impacte à son tour l'environnement, l'accès à l'éducation, la santé, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

• Réseaux routiers

Grâce à l'augmentation du budget dédié à la réalisation des routes et principalement des pistes rurales, le taux de bitumage des routes s'est amélioré, mais reste limité.

Le taux de bitumage des routes est passé de 52% à 56,1%, et le taux de bitumage des pistes rurales est passé de 16% à 24,6%

• Electricité et gaz

Plusieurs projets ont permis la mise en activité de transformateurs et la réhabilitation des réseaux d'électricité et de gaz dans plusieurs zones de la région. Le taux global d'électrification est de 99,6%, mais le nombre de clients pour la basse tension est en dessous de la moyenne nationale à cause notamment de la faiblesse du taux de projets industriels.

• Espaces industriels

Les travaux ont avancé de manière importante dans les terrains aménagés, bien que les espaces industriels aient connu des ralentissements dans l'acquisition et le changement de statut des terrains. De plus, il faut souligner que le financement et le raccordement avec les différents services techniques font partie des obstacles qui ralentissent les opérations. En plus des zones industrielles, la région travaille également pour l'aménagement de la zone logistique à Ben Guerdane et du pôle économique à Zarzis.

Le secteur industriel a subi les tensions sociales des dernières années, alors qu'il peut représenter un important facteur de création d'emploi et de développement de l'économie régionale, il reste cependant fragile dans le tissu économique local et génère peu de valeur ajoutée. En outre, il connaît des difficultés liées à la faiblesse des entreprises opérantes dans ce secteur, la prolifération du commerce parallèle, le manque d'attractivité de la région, le manque de zones industrielles, de financement ou encore la centralisation de la décision.

Le tissu industriel de la région compte 99 entreprises (de plus de 10 emplois) avec une capacité d'emploi de 4304 postes d'emploi

41,4% des entreprises opèrent dans le secteur agroalimentaire, ensuite vient le secteur de la construction avec 21,2% et puis le secteur du textile et habillement à 15,1%.

Le tissu industriel en général participe à hauteur de 1,7% dans l'économie du pays, dont 4,6% pour l'industrie agroalimentaire.

B. Objectifs stratégiques et indicateurs identifiés

Objectifs PQR retenus	Cibles ODD retenus	Indicateurs localisés
<ul style="list-style-type: none">• Développer et renforcer l'infrastructure des routes, ponts et chemins• Réhabiliter le système de transport routier, marin, aérien et ferroviaire	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1 <ul style="list-style-type: none">– Fréquence des navettes de l'Entreprise Régionale des Transports (particulièrement le transport scolaire et universitaire)– Répartition modale des transports intérieurs voyageurs

<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'intervention de l'Etat au niveau de la réalisation des zones industrielles et espace économique • Généraliser le gaz naturel dans les différents centres urbains et zones industrielles et touristiques • Renforcer le réseau électrique, et développer le secteur des énergies renouvelables 		<ul style="list-style-type: none"> – Taux de bitumage des routes numérotées – Ligne de base : 56,1% ; Cible : 66% en 2030 – Taux de bitumage des pistes agricoles – Ligne de base : 26% ; Cible : 50% en 2030
	<p>9.2</p> <p>Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés</p>	<p>9.2</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre de salariés par secteur de l'activité de l'entreprise – Evolution de la superficie des zones industrielles pour 10 000 habitants – Cible : 270 ha 2030 – Taux de contribution du « PIB régional » au PIB national – Surfaces aménagées de zones industrielles pour 100 000 habitants – Nombre de personnes formées dans les centres de formation / par rapport au nombre de jeune – Taux d'intégration des jeunes dans le marché du travail

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



«Les villes sont des plaques tournantes pour les idées, le commerce, la culture, la science, de la productivité, le développement social et bien plus encore. Considérées sous leur meilleur jour, les villes ont permis à leurs habitants de progresser sur les plans sociaux et économique.

Cependant, de nombreux problèmes se posent pour faire en sorte que les villes continuent de générer des emplois et de la prospérité, sans grever les sols et les ressources naturelles. Les problèmes des villes les plus courants incluent le surpeuplement, le manque de fonds pour faire fonctionner les services de base, l'insuffisance de logements adéquats et des infrastructures dégradées.

Ces difficultés peuvent être surmontées en permettant aux villes de continuer à prospérer et à se développer, tout en optimisant l'utilisation des ressources et en réduisant la pollution et la pauvreté. L'avenir que nous voulons comprend des villes qui offrent à tous de grandes possibilités, grâce à un accès facile aux services de base, à l'énergie, au logement, aux transports et bien plus encore»

<http://www.un.org/sustainabledevelopment/>



OBJECTIF # 11 :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

A. Diagnostic

La région de Médenine a pu profiter par le passé de programme et projet de développement afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens, notamment à travers les programmes sectoriels ou intégrés qui ont touché entre autres les communes de Beni Khedech, de Sidi Makhlouf ou de Médenine. De plus, des programmes d'aménagement et de rénovation urbaine ont permis d'améliorer certains services urbains, mais des lacunes et des manquements persistent telles que les questions liées au logement, la répartition inégalitaire des équipements culturels et de loisir, le transport, la qualité de l'eau potable, l'assainissement, la question des déchets urbains leur recyclage ou valorisation.

Ainsi les plans d'aménagements actuels sont rapidement obsolètes et ne suivent pas le développement dans le milieu urbain ou rural.

En outre, le logement concentre une part importante de l'investissement privé (à hauteur de 52%) et le nombre de permis de construire a considérablement augmenté entre 2011 et 2015. Par ailleurs, 294 unités de logements sociaux ont été programmées, et 125 unités réalisées.

Assurer l'accès à un logement adéquat pour les catégories à revenu moyen et limité est devenu l'un des objectifs principaux de la prochaine période, surtout après l'augmentation et la spéculation foncières des dernières années ainsi que le coût élevé de la main-d'œuvre et des matériaux de construction.

Le logement concentre une part importante de l'investissement privé (à hauteur de 52%) et le nombre de permis de construire a considérablement augmenté entre 2011 et 2015

B. Objectifs stratégiques et indicateurs identifiés

Objectifs PQR retenus	Cibles ODD retenus	Indicateurs localisés
<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les quartiers populaires dans leur milieu urbain Améliorer les conditions de vie dans les milieux urbains et ruraux Accélérer l'approbation des plans d'aménagement urbain et des plans d'orientations ainsi que le plan directeur de l'aménagement du territoire 	<p>11.1</p> <p>D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis</p>	<p>11.1</p> <p>– Nombre annuel de logement social construits par délégation et nombre de bénéficiaires</p>
<ul style="list-style-type: none"> Préserver les différentes formes de patrimoine dans la région 	<p>11.2</p> <p>D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées</p>	<p>11.2</p> <p>– Nombre de voyages réguliers organisés dans les transports publics</p>

	<p>11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays</p>	<p>11.3 – Nombre annuel de réunions et de manifestations gérés de façon participative par municipalité</p>
	<p>11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</p>	<p>11.4 – Nombre d'établissements culturels et volume des investissements privés dans ce secteur ainsi que la fréquentation des maisons de culture et des bibliothèques publiques – Nombre annuel de festivals et manifestations culturelles et artistiques soutenus</p>
	<p>11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets</p>	<p>11.6 – Poids annuel des déchets urbains solides et des déchets spécifiques régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate</p>
	<p>11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale</p>	<p>11.a – Nombre de plans d'aménagement approuvés jusqu'en 2020</p>

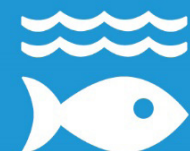
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



«Les émissions de gaz à effet de serre engendrées par les activités humaines n'ont jamais été aussi élevées. Entraîné par la croissance économique et l'accroissement de la population, le changement climatique a des effets très étendus sur les systèmes humains et naturels dans tous les pays et sur tous les continents.

Du fait des effets du changement climatique sur le développement économique, les ressources naturelles et la pauvreté, la lutte contre celui-ci est devenue un élément indissociable de la réalisation du développement durable. En trouvant des solutions abordables et modulables face au changement climatique, les progrès accomplis au cours des dernières décennies ne seront pas sapés par ce phénomène et les pays auront des économies saines et résilientes. »

14 VIE AQUATIQUE



« Les océans du monde – leur température, leur composition chimique, leurs courants et leur vie sont à la source des systèmes mondiaux qui rendent la Terre habitable par l'Homme.

Notre eau de pluie, notre eau potable, notre météo, notre climat, nos côtes, une grande partie de notre nourriture, et même l'oxygène de l'air que nous respirons, sont en fin de compte tous alimentés et régulé par la mer. Tout au long de l'histoire, les océans et les mers ont été essentiels pour le commerce et le transport.

La gestion prudente de cette ressource vitale mondiale est un élément clé pour un avenir durable. »

15 VIE TERRESTRE



« Les forêts recouvrent 30 % de la surface de la planète, assurent la sécurité alimentaire et fournissent des abris, et sont essentielles pour lutter contre le changement climatique, protéger la biodiversité et les foyers des populations autochtones. Chaque année, 13 millions d'hectares de forêts sont perdus tandis que la dégradation continue des zones arides a conduit à la désertification de 3,6 milliards d'hectares.

La déforestation et la désertification – causées par les activités humaines et le changement climatique – posent des défis majeurs au développement durable et ont des répercussions négatives sur la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes qui luttent contre la pauvreté. Des efforts sont déployés pour gérer les forêts et combattre la désertification. »



OBJECTIFS # 13, 14,15 :

« Environnement » Lutter contre les changements climatiques, conserver et exploiter de manière durable les ressources aquatiques ; préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

A. Diagnostic

La région de Médenine met l'accent sur les problématiques environnementales sous plusieurs angles, on parle ainsi de la vulnérabilité des écosystèmes et de leurs répercussions directes et indirectes sur le domaine économique et les activités humaines (notamment sur la bande côtière et en milieu urbain). Cette vulnérabilité est par exemple liée aux risques de désertification, à l'ensablement, aux inondations, à la raréfaction des ressources hydriques, à la baisse du rendement des terres et des pâturages -qui sont dominants dans le paysage de Médenine-, au vieillissement des forêts -ou plus précisément des bandes forestières- d'oliviers ou encore la problématique de la gestion des déchets. Entre autres l'augmentation du nombre de décharges anarchiques après la révolution est soulignée, et ce, en l'absence d'un plan de gestion efficace et de moyens de valorisation de ces déchets.

On peut également évoquer l'importance de certaines zones géologiques singulière dans le continent africain, ou des sites montagneux par exemple à Beni Khedech.

Le pourcentage des zones sensibles à la désertification est de 80%, ceux à haute sensibilité est de 37,84%

Seulement 1,33 million de M³ d'eau traitée est exploitée parmi 9,7 millions de M³

Egalement, les milieux marins et aquatiques sont aussi vulnérables vis-à-vis des conditions climatiques (élévation du niveau de la mer et salinité des eaux) et des activités humaines telles que la pêche anarchique, la pollution due aux unités d'exploitation du sel, de l'élevage de poissons, du réseau d'assainissement dans les ports, la pollution générée par le complexe chimique de Gabès, les déchets ménagers, les déchets du bâtiment ou encore les déchets spéciaux.

B. Objectifs stratégiques et indicateurs identifiés

Objectifs PQR retenus	Cibles ODD retenus	Indicateurs localisés
<ul style="list-style-type: none"> Traiter la fragilité de l'environnement sur la bande côtière Mettre au point un programme spécifique pour la protection contre les inondations et la gestion des eaux de pluie Renforcer les capacités de la région en matière d'adaptation aux changements climatiques Eliminer les sources de pollutions terrestres et marines 	<p>13.1</p> <p>Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p>	<p>13.1</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des zones traitées par des travaux contre les inondations (surface aménagée/ surface menacée) Pourcentage des zones traitées par les travaux des CES (surface total/surface dégradé*100) Pourcentage des zones traitées par des travaux d'érosion marine (surface aménagée/ surface menacée) Pourcentage des zones traitées par les travaux de lutte contre l'ensablement (surface aménagée/ surface menacée)
<ul style="list-style-type: none"> Adopter les techniques modernes d'aquaculture 	<p>14.1</p> <p>D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments</p>	

<ul style="list-style-type: none"> • Traiter la fragilité de l'environnement sur la bande côtière • Préserver l'équilibre environnemental dans les zones sensibles et humides 	<p>14.2</p> <p>D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</p>	<p>14.2</p> <p>– Superficie des zones côtières et marines protégées</p>
	<p>14.4</p> <p>D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques</p>	<p>14.4</p> <p>– Prélèvement des ressources halieutiques par type de pêche</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la pêche anarchique 		
<ul style="list-style-type: none"> • Eliminer les sources de pollutions terrestres et marines • Lutter contre la désertification • Appuyer les efforts de l'institut des zones arides dans ses recherches scientifiques dans les différents domaines 	<p>15.1</p> <p>D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</p>	<p>15.1</p> <p>– Pourcentage de la surface émergée couverte par des zones forestières</p> <p>– Proportion de sites importants pour la biodiversité terrestre et l'eau douce qui sont couverts par des zones protégées, par type d'écosystème</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer les plans d'aménagements des agglomérations en milieu rural • Améliorer le cadre de vie dans les délégations par l'aménagement des parcs et espaces verts 	<p>15.3</p> <p>D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres</p>	<p>15.3</p> <p>– Pourcentage de la surface émergée occupée par des terres dégradées</p>
	<p>15.4</p> <p>D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable</p>	<p>15.4</p> <p>– Sites importants pour la biodiversité des montagnes couverts par des zones protégées</p> <p>– Indice du couvert végétal des montagnes</p>

نحن الشباب ... دعاة السلام



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



«L'objectif 16 des objectifs de développement durable met l'accent sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et le renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux».

<http://www.un.org/sustainabledevelopment/>

OBJECTIF # 16 :

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

A. Diagnostic

L'un des éléments importants mentionnés dans le PQR concerne l'instauration d'une justice multidimensionnelle, entre autre sociale et spatiale. En effet, le contexte tel que cité dans la première partie du présent document, est marqué par plusieurs inégalités et parmi les conditions de réduction de ces inégalités, on retrouve l'instauration d'une société pacifique, inclusive, avec des institutions efficaces et capables de satisfaire les besoins et aspirations des citoyens.

La région promeut la décentralisation et la bonne gouvernance comme l'un des axes stratégiques de son développement. Cela passe notamment par le renforcement des capacités de ces institutions, sur le plan matériel et humain, mais aussi décisionnel par la mise en œuvre effective du processus de décentralisation et de la bonne gouvernance. Ainsi, l'absence de représentants de certaines administrations déconcentrées ou le faible taux d'encadrement surtout au sein des municipalités constituent des difficultés au développement de la région. Ce dernier avoisine les 5% à l'exception de certaines communes (Djerba Midoun 20% et Djerba Houmt Souk 10%).

Médenine occupe la 14ème place (3.18 points), en considérant l'indicateur d'attractivité des affaires et de la gouvernance locale

Par ailleurs, le plan de développement souligne l'importance d'un climat stable et attractif pour les affaires afin d'impulser une dynamique dans la région et relancer les activités et les programmes. Cela est entre autres perceptible dans le secteur du tourisme fortement impacté par le défi sécuritaire. En outre, la région se classe vis-à-vis de l'attractivité des affaires et la gouvernance locale à la 14ème position au niveau national d'après l'indicateur élaboré par l'Institut Arabe des chefs d'entreprise.

B. Objectifs stratégiques et indicateurs identifiés

Objectifs PQR retenus	Cibles ODD retenus	Indicateurs localisés
<ul style="list-style-type: none"> Consolider la sécurité au niveau de la frontière Promouvoir la sécurité et la paix sociale 	<p>16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités de la société civile Mettre en place une organisation administrative régionale capable de fournir des services de façon optimale, et renforcer les capacités de cette dernière sur le plan humain et matériel 	<p>16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Donner aux régions les compétences et prérogatives nécessaires pour les actions de révisions et d'ajustements des projets et programmes 	<p>16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes</p>	

<ul style="list-style-type: none"> • Généraliser l'expérience des assemblées régionales sectorielles • Instaurer un pilotage stratégique et participatif pour le suivi et la veille au développement de la région par une instance régionale spécialisée et disposant de ressources humaines qualifiées dans la planification stratégique, le suivi et l'évaluation • Appuyer les initiatives et la participation citoyennes • Elaborer un plan de communication régional basé sur la transparence et la facilité d'accès à l'information pour les citoyens 	<p>16.6</p> <p>Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux</p>	<p>16.6</p> <ul style="list-style-type: none"> – Budget par commune et par habitant – Proportion du budget de l'Etat alloué au conseil régional – Proportion du budget de l'Etat alloué aux communes – Taux d'encadrement des administrations régionales en ressources humaines
	<p>16.7</p> <p>Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</p>	<p>16.7</p> <ul style="list-style-type: none"> – Taux de participation aux élections législatives – Taux de participation aux élections municipales – Taux de participation aux élections présidentielles – Poursuite de la mise en place des structures représentatives régionales des ministères

	<p>16.10</p> <p>Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux</p>	<p>16.10</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre de visite des sites web au niveau de la région
	<p>16.a</p> <p>Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement</p>	

AUTRES OBJECTIFS

D'autres objectifs ont été identifiés dans le PQR de Médenine et qui peuvent également faire l'objet d'une lecture croisée avec les ODD. Le tableau ci-dessus énumère les 3 ODD qui n'ont pas été traités directement pas les acteurs.

Objectif PQR	ODD
<p>Objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les disparités de développement entre les délégations • Faciliter la liaison et la communication entre les délégations, ainsi qu'entre les sites de production et les centres urbains • Améliorer les conditions de vie dans les milieux urbains et ruraux • Développer la structure urbaine du centre du Gouvernorat afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle dans le territoire du sud <p>Indicateur PQR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de développement régional 	<p>ODD 10</p> <p>Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p>
<p>Objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traiter la problématique de la gestion des déchets particulièrement à Djerba <p>Indicateur PQR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de valorisation des déchets 	<p>ODD 12</p> <p>Établir des modes de consommation et de production durables</p>

<p>Objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur l'attractivité du territoire en renforçant la production afin de polariser les investissements nationaux et étrangers • Elaborer des programmes de communication en direction des Tunisiens résidents à l'étranger afin d'améliorer le niveau de leurs contributions dans la région • Développer les relations en matière de coopération décentralisée dans l'optique d'une coopération économique favorisant l'investissement, l'exportation et les projets conjoints. • Consolider la sécurité au niveau de la frontière et valoriser les relations de coopération économique et touristique avec la Libye • Développer les partenariats dans le cadre de la coopération décentralisée <p>Indicateurs PQR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du climat des affaires • Part des investissements étrangers directs dans le volume total des investissements privés. 	<p>ODD 17</p> <p>Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p>
--	--

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

La Direction Régionale de Développement de Médenine a présenté, lors des journées de formation, une proposition de mécanisme de suivi et d'évaluation pour les ODD retenus. Ce mécanisme repose sur trois entités :

- Un groupe de travail élargi composé des différentes structures régionales notamment celles présentes à la formation ; publiques, privés, société civile...etc. ;
- Un groupe de travail restreint composé de représentants des groupes thématiques présents à la formation ;
- Une structure de coordination constituée par la DRD et le conseil régional.

Ces trois groupes travailleront pour la mise en œuvre efficace des tâches suivantes :

- 1) Constituer un espace de dialogues, de réflexions et d'échanges sur les ODD identifiés pour la région de Médenine.
- 2) Collecte, traitement et compilation des indicateurs pertinents pour le suivi des ODD dans la région.
- 3) Suivi/évaluation des ODD identifiés.
- 4) Communications,
- 5) La coordination et partenariat entre autorités locales et société civile
- 6) L'appui aux autorités locales et régionales sur la question des ODD.

Ainsi, le tableau ci-dessous sera inclus dans une feuille de route qui servira pour le suivi de l'état d'avancement des ODD.

Cette feuille de route comprendra ainsi les indicateurs choisis, mais aussi des commentaires plus qualitatifs sur la situation de chaque ODD, ceci afin de donner plus de précisions et de fond à chaque thématique retenue.

ODD	Indicateurs de suivi	Sources de données	Acteur en charge	Commentaires et état d'avancement
OOD 1 : Éliminer la pauvreté				
ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable				
ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé				
ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité				
ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes				
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable				
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable				

ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable				
ODD 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable				
ODD 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables				
ODD 13, 14, 15 : « Environnement » Lutter contre les changements climatiques ; conserver et exploiter de manière durable les ressources aquatiques ; préserver et restaurer les écosystèmes terrestres				
ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous				

ANNEXES

Annexe 1 : Fiche ODD

Les fiches ODD comprennent une liste d'objectifs et d'indicateurs tirés du PQR et mise en parallèle avec les cibles et indicateurs ODD. A chaque ODD correspond en général un objectif spécifique du PQR (par exemple : l'ODD 1 : «Lutter contre la pauvreté » correspond l'objectif spécifique 2.2 « Réalisation de l'inclusion et de la justice sociale»), de ce fait, les principaux objectifs listés dans ces fiches sont tirés des axes stratégiques du PQR. Ajouter à cela, d'autres objectifs tirés d'autres axes stratégiques ont été également rajoutés dans certains ODD, démontrant ainsi une lecture transversale supplémentaire du PQR par les ODD.

Exemple : fiche ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Objectifs PQR	Cibles ODD	Indicateurs ODD	Indicateurs proposés
OS 2.2 Assurer la prise en compte des familles en situation précaire, des groupes marginalisés et des personnes en situation de handicap, aux niveaux économique, social et éducatif Assurer une meilleure gestion et orientation des aides vers les populations les plus en besoin Assurer un logement digne pour les catégories les plus vulnérables et à revenu limité Développer des services de proximité des différentes caisses sociales Renforcer les structures régionales et locales en moyens humains et matériels du secteur des affaires sociales Réduire les inégalités de développement entre les délégations	1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour) 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous , adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient 1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité 1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes 1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international , ventilée par sexe, groupe d'âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale) 1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté , ventilée par sexe et groupes d'âge 1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté , telle que définie par chaque pays 1.3.1 Pourcentage de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale , ventilé par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveaux nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables) 1.4.1* Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base 1.5.* Nombre de décès et de personnes disparues, blessées, déplacées ou évacuées suite à des catastrophes , pour 100 000 personnes 1.a.1 Pourcentage de ressources directement allouées par l'Etat à des programmes de réduction de la pauvreté 1.a.2 Dépenses au titre des services essentiels (éducation, santé et protection sociale) en pourcentage des dépenses publiques totales 1.b.* Nombre de plans d'action nationaux associés à des accords multilatéraux sur l'environnement qui favorisent l'accélération de l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté et d'exploitation durable des ressources naturelles	1.2) Nombre de familles nécessiteuses, en situation précaire Evolution du taux de pauvreté par région 1.3) Taux de couverture sociale pour les catégories marginalisées et précaires Niveau de l'indicateur de développement Cible : améliorer de 30% vers la fin 2020 Solde migratoire Montant des allocations en 1000 DT Familles bénéficiaires d'une allocation Nb d'associations sociales

Annexe 2 : Listes des participants à l'atelier de formation ODD

N°	Nom Prénom	Structure	Groupe ODD
1	Salah Eddine Gamoudi	Gouvernorat de Médenine	<p>ODD 8 : croissance économique</p> <p>Et</p> <p>ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces</p>
2	Mouheb Khchoum	BFPME Banque de financement des Petites et Moyennes Entreprises	
3	Walid Triki	DRD : Direction Régionale de Développement	
4	Khaled Chahem	Espace Entreprendre	
5	Elkhaldi Bessem	UTICA Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	
6	Hocine elguoui	APII Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation	
7	Najoua Saidi	Association Macheal el Horria	
8	Lanouar Mabrouk	INS MEDENINE (Institut National des Statistique	
11	Bechir Ben Mohamed	DRD : Direction Régionale de Développement	<p>ODD 9 : infrastructure Et industrialisation</p> <p>Et</p> <p>ODD 6 : eau et assainissement</p>
12	Bachouel kamel	Directeur régional du transport	
13	Rajaa ladjili	Direction de l'équipement	
14	Sadak Ben Amor	Direction de l'équipement	
15	Hassan Essid	Direction de l'équipement	
16	Attia Lorayedh	PAEZ Parc d'Activités Economiques de Zarzis	

17	Louhichi Marwen	Pôle technologique de valorisation des ressources saharienne	
18	Fergani Redha	Sonede Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux	
19	Tarek Ben Ali	ONAS Office National de l'Assainissement	
20	Khaled Sagual	CRDA Médenine Commissariat Régional de Développement Agricole	
21	Mahrez Mesbahi	ONAS Office National de l'Assainissement	<p>ODD 13,14,15 : environnement</p>
22	Ben salah Mounir	UTAP Union Tunisienne De L'agriculture De La Pêche	
19	Mohamed Maati	Représentant de l'environnement	
20	Houcine Khaled	Ordre des ingénieurs Tunisiens de Médenine	
21	Mohamed Hamroun Taib	Environnement	
22	Bchina Mohamed	L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral	
23	Selim ourir	Association Djerba Ajim de développement	
24	Hbib Gzouni	ANGED Agence Nationale de Gestion des Déchets	
25	Yosr Bayar	Association Massar	
26	Ali Msadak	Direction de planification statistique	
	Ali kharchoufi	Arrondissement des communes	

27	Monji ghourghar	Gouvernorat Médenine	ODD 4 : éducation Et ODD 1 : pauvreté	
28	Riyadh Béchir	Directeur de l'association de développement et des études stratégique- Médenine		
29	Lassaad Labbessi	DRFPE Direction Régionale de la Formation Professionnelle		
30	Belgacem Tlili	Associations ILEF de Béni Khédache		
31	Salah toumi	Commission de suivi de conseil locale de développement Beni Khédeche		
32	Ahlem Ghourabi	Direction planification statistique		
33	Jrad Kamel	Direction Régionale des Affaires sociales		
34	Sabiha Zemzmi	Direction Régionale des Affaires sociales		
36	Sabra Ben Njima	Consultante PNUD		ODD 5 : Genre Et ODD 3 : santé
37	Nabil Oueriemmi	Commissariat régional de la femme		
38	Taib Chelouf	Direction régionale de santé		
39	Adel arjoun	Centre Stratégique pour le Développement de Médenine		
40	Abdennaceur Ghourabi	DRD : Direction Régionale de Développement		
41	Taha Bouchedekh	Forum Djerba pour le développement		
42	Azzedine Saadaoui	Gouvernorat de Médenine		

43	Mohamed Riahi	ODS Office de Développement du Sud	
44	Ghourabi Ahlem	ODS	
46	Eduardo Lopez	PNUD	
48	Ahmed Saggay	PNUD	
49	Younes Aggoun	PNUD	
50	Khadija Moalla	Consultante PNUD	
51	Salma Layouni	UNICEF	
52	Imen Aissa	OIM	
53	Yahya Rebei	OIM	
54	Khalid Skah	HCR	

Annexe 3 : Equipe technique

Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale

Direction du Développement Régional de
Médénine :

Abdennaceur Ghourabi, Directeur

Walid Triki , Directeur adjoint

Direction Générale du Développement
Régional :

Rached Ben Salah, Directeur General

Nadia Gouta, Spécialiste Développement
Régional

Direction Générale des Ressources
Humaines (Développement Humain) :

Mongi Layeb, Directeur General

Raoudha Jaouani, Directrice adjointe

**Remerciements à l'ODS, à l'UNIDO et aux différents
programmes du PNUD pour le partage de leurs
photos.**

Programme de Nations Unies pour le Développement- Tunisie

Leonor Lopez Vega, Conseillère
Technique du Programme d' Appui au
Développement Local

Eduardo, Lopez- Mancisidor, Chargé de
programme Etat de Droit

Younes Aggoun, Collaborateur
programme d'Appui Au Développement
Local

Laurine Peyronnet, Collaboratrice
programme d'Appui au Développement
Local

